

LOT 2 – FLANDRE-ORIENTALE ET FLANDRE-OCCIDENTALE (SYSTÈME EN CASCADE)

Ce lot concerne l'exécution de mesures de condition selon la norme NEN 2767 dans les bâtiments des membres de l'asbl Centrale des marchés.

L'attribution au sein de ce lot se fait selon un système en cascade.

Cela signifie que le demandeur est tenu de soumettre sa demande d'abord à l'adjudicataire classé en première position. Ce n'est que si ce dernier ne répond pas dans les délais impartis ou refuse la mission que la demande peut être transmise à l'adjudicataire suivant dans l'ordre de classement.

PROCÉDURE EN CASCADE

1. Introduisez votre demande auprès de la Partie 1, en mentionnant clairement à chaque contact qu'il s'agit d'un accord-cadre de notre centrale d'achat, ainsi que le lot concerné. L'adjudicataire doit transmettre son offre de commande dans les délais mentionnés ci-dessous (voir « Délais d'exécution »).

2. Si la Partie 1 ne répond pas dans les délais, répond négativement ou ne peut garantir l'exécution dans le délai demandé, vous pouvez transmettre la demande à la Partie 2. Veuillez indiquer brièvement la raison du passage à la Partie 2.

3. Si la Partie 2 ne répond pas non plus positivement ou à temps, contactez la Partie 3, et ainsi de suite.

4. Aucune nouvelle mise en concurrence n'est autorisée entre les adjudicataires. L'ordre est fixé dans la décision d'attribution.

5. Après accord sur l'offre, le client confirme la commande par lettre de commande. À partir de ce moment, le délai d'exécution commence à courir.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

Après l'introduction d'une demande, les directives suivantes s'appliquent pour l'exécution :

1. Entretien d'introduction

Si un entretien d'introduction ou une visite sur place est nécessaire, celui-ci doit avoir lieu **dans les 10 jours ouvrables** suivant la demande du donneur d'ordre.

Lors de cet entretien, les éléments suivants sont abordés : le **périmètre de la mission**, les **bâtiments concernés** et le **planning**.

2. Soumission de l'offre de commande

Au plus tard **dans les 5 jours ouvrables** suivant l'entretien ou la visite sur place, l'adjudicataire transmet son **offre de commande** au donneur d'ordre.

Cette offre contient le **planning concret**, le **prix** et la **méthodologie** relative aux mesures de condition demandées.

3. Exécution des mesures de condition

Après l'approbation de l'offre de commande, l'adjudicataire exécute les mesures **dans un délai de 30 jours ouvrables** pour un maximum de **5 bâtiments**.

Pour chaque tranche supplémentaire de 5 bâtiments, **5 jours ouvrables** peuvent être ajoutés au délai d'exécution.

(Exemple : 10 bâtiments = 35 jours ouvrables, 15 bâtiments = 40 jours ouvrables, etc.)

4. Révisions ou corrections

Si le donneur d'ordre formule des remarques ou demande des ajustements au rapport, l'adjudicataire doit effectuer ces **modifications dans un délai de 3 jours ouvrables** et transmettre à nouveau la version corrigée.

CHRONOLOGIE DANS LA CASCADE ET COORDONNÉES DE CONTACT

Partie 1 dans la cascade – Brikpunt

Prenez contact avec le prestataire (par e-mail ou par téléphone).

Coordonnées :

- Uldrik Brondeel – gérant - info@brikpunt.be - 0497 20 98 18

Aucune réponse dans les délais ou réponse négative ? Contactez le prestataire suivant.

Partie 2 dans la cascade – Ingenium

Prenez contact avec le prestataire (par e-mail ou par téléphone).

Coordonnées :

- Kenny Vancompernelle - kenny.vancompernelle@ingenium.be – 050 40 45 30
- Nico Vandewiele - nico.vandewiele@ingenium.be – 050 40 45 30

Aucune réponse dans les délais ou réponse négative ? Contactez le prestataire suivant.

Partie 3 dans la cascade – Arch & Teco Asset Management

Prenez contact avec le prestataire (par e-mail ou par téléphone).

Coordonnées :

- Philippe Versavel - Managing director - philippe.versavel@arch-teco.com - 0496 98 55 56 of 09 296 00 74
- Hannes Naert - Project leader - hannes.naert@arch-teco.com - 09 296 00 74

Aucune réponse dans les délais ou réponse négative ? Contactez le prestataire suivant.

Partie 4 dans la cascade – Seco Belgium

Prenez contact avec le prestataire (par e-mail ou par téléphone).

Coordonnées :

- Vitale GUARINO - v.guarino@groupseco.com - 0471 99 00 53

Aucune réponse dans les délais ou réponse négative ? Contactez le prestataire suivant.

Partie 5 dans la cascade – Ingenieurs- en Expertisebureau Notermans

Prenez contact avec le prestataire (par e-mail ou par téléphone).

Coordonnées :

- axelle@bureaunotermans.be of info@bureaunotermans.be - 012 74 54 93

HEURES DE RÉGIE

Les heures de régie peuvent être utilisées pour des prestations supplémentaires non incluses dans la mission de base ou pour compléter un inventaire existant.

Elles peuvent également être utilisées pour des services liés à l'exécution du marché, notamment (liste non exhaustive) :

- la présentation d'une explication ou d'un rapport à l'organe de gestion ;
- la rédaction d'un rapport sur les manquements de la société de maintenance, à utiliser dans le cadre des niveaux de service contractuels ou comme base pour un programme de remise en état ;
- la réalisation de contrôles sur des éléments spécifiques ou sur les obligations contractuelles des sous-traitants ;
- toute autre forme de soutien technique ou administratif dans le cadre de la mission.

Avant toute utilisation d'heures de régie, l'adjudicataire doit soumettre une estimation du nombre d'heures nécessaires au donneur d'ordre pour approbation.

L'exécution ne peut commencer qu'après cette approbation.

IMPORTANT : RESPONSABILITÉ DU DEMANDEUR

Conservez toujours les preuves nécessaires de vos demandes, car celles-ci peuvent être demandées en cas de suspicion de non-respect des règles mentionnées ci-dessus.

Les demandes par e-mail doivent être conservées par vos soins dans un dossier spécifique.

Les demandes effectuées par téléphone doivent être enregistrées ; à cet effet, vous pouvez utiliser le modèle « Formulaire d'enregistrement de demande – Cascade ».

L'application correcte de la procédure en cascade est obligatoire.

Chaque demande doit pouvoir être démontrée comme ayant été effectuée dans le bon ordre.

Chaque mois, les prestataires transmettent à la Centrale des marchés un rapport de leurs prestations. En cas de suspicion que la procédure n'a pas été respectée, Centrale des marchés demandera tous les éléments de preuve nécessaires.

S'il apparaît que la procédure n'a effectivement pas été suivie, Centrale des marchés se réserve le droit de vous exclure de toute nouvelle demande via son accord-cadre.